

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3992

présenté par

M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani,
M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot , Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

ARTICLE 10

À l’alinéa 18, après le mot :

« projets »,

insérer les mots :

« et des personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le profil des personnes s'installant en agriculture devrait être amené à se diversifier, notamment avec l'arrivée de personnes non issues du milieu agricole. Cet amendement vise à proposer des ajustements de la politique d’installation, afin qu'elle soit plus inclusive au niveau des profils des candidats. Il propose que le cahier des charges des structures agréées pour l'accompagnement des nouveaux candidats à l'installation tienne compte de la diversité de leurs profils.